



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/579

S/20869

29 septembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 25 septembre 1989, adressée au Secrétaire général par le
Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration américano-soviétique sur le Liban, en date du 23 septembre 1989 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire d'Etat des
Etats-Unis d'Amérique,

(Signé) James A. BAKER, III

Le Ministre des affaires étrangères
de l'Union des Républiques
socialistes soviétiques,

(Signé) Edouard A. CHEVARDNADZE

ANNEXE

Déclaration commune des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques sur le Liban, en
date du 23 septembre 1989

Profondément préoccupés par l'absence de paix et de règlement au Liban, les Etats-Unis et l'Union soviétique lancent un nouvel appel afin que toutes les mesures nécessaires soient prises d'urgence pour mettre un terme aux souffrances du peuple libanais et demandent instamment que l'on continue à rechercher une solution politique à la crise libanaise. Ils réaffirment qu'il n'y a pas de solution militaire aux problèmes de ce pays. La seule voie rationnelle pouvant mener à la réconciliation nationale est un dialogue constructif entre les Libanais qui doivent eux-mêmes parvenir à des accords durables sur les arrangements pacifiques au Liban, fondés sur l'équilibre des intérêts des différentes parties.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique se félicitent de la reprise de la mission de paix du Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes sur le Liban, conformément au mandat qui lui a été confié par le sommet arabe de Casablanca, ainsi que des efforts du Comité visant à instaurer un cessez-le-feu, à assurer la levée des blocus et à mettre en branle le processus de règlement politique. Ils invitent toutes les parties concernées par la situation au Liban à réagir positivement à ces efforts et à tout mettre en oeuvre pour appuyer l'action du Comité tripartite et lui permettre de mener sa mission à bien. Ils notent également l'importance d'un ferme appui international aux activités du Comité tripartite et s'engagent, pour leur part, à oeuvrer plus avant dans cette voie. Les deux parties réaffirment qu'elles sont résolues à sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Etat libanais.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique condamnent tout acte de prise d'otages et exigent que les captifs soient libérés quels que soient leurs ravisseurs et le lieu de leur détention.
